



Auto Moto Ecole Patrick

Bureau de L'Isle-Jourdain :
Agrément : E 02 032 0170 0
Siret : 424 134 039 00033
Téléphone : 05 62 07 06 99

Bureau de Léguevin :
Agrément : E 02 031 0637 0
Siret : 424 134 039 00041
Téléphone : 05 61 06 60 65

Bureau de Lévignac :
Agrément : E 02 031 0851 0
Siret : 424 134 039 00025
Téléphone : 05 61 06 15 60

Numéro de formation professionnelle : 73 31 07552 31
Code NAF : 8553Z

Adresse mail : autoecolepatrick32@orange.fr

Garantie financière 27/02/2019

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION BE

La catégorie BE du permis de conduire permet de conduire un ensemble articulé dont le véhicule tracteur ne dépasse pas 3,5 tonnes de PTAC, auquel est attelée une remorque de moins de 3,5 tonnes, et dont le poids total de l'ensemble véhicule tracteur et remorque est inférieur à 7 tonnes de PTAC.

PUBLIC VISÉ :	Candidats titulaires du permis B souhaitant tracter une remorque.
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :	À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en sécurité un ensemble de véhicules de la catégorie BE.
PRÉ – REQUIS :	Être âgé de 18 ans minimum Être titulaire du permis B en cours de validité
LIEU DE LA FORMATION :	Lieu-dit Entiau 32600 L'ISLE JOURDAIN
PROFIL DES INTERVENANTS :	Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie BE du permis de conduire.
MOYENS PÉDAGOGIQUES :	- Ordinateur, vidéoprojecteur, paper-board, tableau blanc, fournitures pédagogiques, fiches techniques, 1 remorque.
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES :	L'acquisition des compétences se fait par des mises en situation en toute autonomie.
SANCTION DE LA FORMATION :	Dès les compétences acquises le stagiaire est présenté aux épreuves d'examen du Permis de Conduire.

DÉROULEMENT RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

La formation est composée de 4 phases :

1. Formation théorique (si permis B de plus de 5 ans)
2. Formation pratique hors circulation de 4Heure.
3. Formation pratique en circulation de 3 Heures.

CONTENUS DE LA FORMATION

UNE FORMATION THÉORIQUE :

- Dispositions légales en matière de circulation routière ;
- Le conducteur ;
- La route ;
- Les autres usagers de la route ;
- Réglementation générale et divers ;
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule ;
- Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite ;
- Équipements de sécurité des véhicules ;
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

FORMATION PRATIQUE HORS CIRCULATION :

- Vérifications courantes de sécurité ;
- Vérifications de son véhicule (ou ensemble de véhicules) avant le départ en circulation ;
- Attelage – dételage ;
- Formation théorique liée à la sécurité et à l'adaptation de la conduite dans des situations complexes.
- Exercices de maniabilité :
 - Marche arrière en ligne droite et en tournant
 - Arrêt de précision
 - Stationnement dans une zone matérialisée

FORMATION PRATIQUE EN CIRCULATION :

La formation se déroule sur des itinéraires variés.

- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- Emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Dépasser et croiser des véhicules ;
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.